HAL open science

La logique monstrueuse du meurtre de masse : Entretien

Jacques Sémelin

▶ To cite this version:

Jacques Sémelin. La logique monstrueuse du meurtre de masse : Entretien. Le Debat , 2010, 5 (162), pp.117-131. 10.3917/deba.162.0117 . hal-01455225v2

HAL Id: hal-01455225

https://sciencespo.hal.science/hal-01455225v2

Submitted on 7 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le Débat, vol. 5, n°162, novembre 2010
DOI : 10.3917/deba.162.0117

La logique monstrueuse du meurtre de masse

Entretien avec Jacques Semelin

Le Débat. – commençons, si vous le voulez bien, Jacques Semelin, par un rappel de votre itinéraire. Par quelles voies êtes-vous arrivé à travailler sur les massacres?

Jacques Semelin. – Mon itinéraire est un peu atypique: j'ai commencé par étudier certains modes d'action dites «non violentes» contre des dictatures que j'ai préféré appréhender comme des «processus de résistance civile» au sein de régimes autoritaires ou totalitaires. La question qui guidait mes recherches était la suivante: comment des individus «ordinaires» parvien-nent-ils à résister à mains nues, en somme à se conduire d'une façon «extraordinaire» dans des situations d'oppression, voire d'extrême violence? J'ai été ici inspiré par les remarques de Hannah Arendt dans son *Eichmann à Jérusalem* (rare-ment citées) sur la résistance non violente des Danois sauvant les juifs en 1943. c'est ainsi que j'ai voulu tester l'hypothèse de «l'action non violente» sur le terrain qui lui est le moins favo-rable: celui du nazisme. Tel a été le sujet de ma thèse d'histoire, soutenue en Sorbonne et parue chez Payot en 1989 sous le titre *Sans armes face à Hitler*. Par ailleurs, je me suis beaucoup inté-ressé à Solidarnosc et aux dissidents de l'ex-bloc soviétique.

ces préoccupations intellectuelles se sont inscrites dans une évolution personnelle que je ne souhaite pas dissimuler, puisque j'ai écrit un livre autobiographique, *J'arrive où je suis étranger*, dans lequel je raconte comment j'ai progressive-ment perdu la vue. en effet, la lente progression de ce handicap me semble inséparable, dans mon cas, du parcours intellectuel qui m'a conduit à devenir chercheur. en somme, pour ne pas «couler», je me suis raccroché aux branches de la connaissance. Pour faire face à ce mini-processus de destruction de mes yeux, j'ai adopté une posture morale de résistance au quotidien, que j'ai notamment puisée dans mes travaux sur la non-violence. ce terme renvoie trop souvent, à tort, au pacifisme ou à l'antimilitarisme. Mais telle que je la comprends, la non-violence est

avant tout une attitude morale face à l'agression qui consiste à dire : tiens-toi droit et résiste. J'ai découvert cela chez les Polonais de Solidarnosc, en particulier au cours de conversations avec Bronislaw Geremek. Je l'ai aussi découvert chez le pasteur André Trocmé du Chambon-sur-Lignon, cette commune de Haute-Loire ayant sauvé des juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Leur esprit de résistance a inspiré la manière dont j'ai pu tenir bon, tant bien que mal, malgré ma progressive cécité.

Dans cette même période, j'ai encore découvert la question du génocide. Ma visite à Auschwitz en 1985 a certainement été un tournant dans mon itinéraire, à ce moment de ma vie où je travaillais sur ma thèse. Mais comme je voyais de moins en moins, je n'étais pas certain de pouvoir l'achever. Autant dire que mon moral était vacillant. Or, je venais de voir *Shoah* de Claude Lanzmann dans un cinéma du Quartier latin et de lire, au Centre de documentation juive contemporaine, l'œuvre de Raul Hilberg, *La Destruction des juifs d'Europe* (alors pas encore traduit en français). Mais quand vous êtes sur les lieux mêmes de la « catastrophe », vous en avez nécessairement une perception différente. Au regard de toutes les vies qui y avaient disparu, je me suis dit : de quoi te plains-tu ? Cela m'a donné le courage d'aller de l'avant, de finir coûte que coûte ma thèse et de travailler un jour sur le génocide.

De retour à Paris, j'ai d'ailleurs aussitôt souhaité rendre visite à Léon Poliakov. Celui-ci m'a très gentiment reçu chez lui à Massy et, au cours d'un moment inoubliable, m'a encouragé à travailler sur la Shoah mais aussi à entreprendre des études comparatives sur d'autres cas de génocides. Ce que j'ai fait. Pour cela, j'ai conservé la même interrogation que dans mes travaux sur la résistance : comment des individus « ordinaires » parviennent-ils à se conduire d'une façon « extraordinaire » ? – cette fois-ci, non pas en faisant du bien mais dans la barbarie. J'ai ainsi retrouvé la problématique de l'historien Christopher Browning.

Le Débat. – Quelle solution proposez-vous au problème de la désignation du phénomène que vous étudiez – « génocide », « massacre », autres noms – et en quoi consiste, selon vous, la spécificité de l'approche des sciences sociales, comparée en particulier à celle des juristes ?

J. S. – Permettez-moi de résumer ma démarche concernant ce que les Anglo-Saxons appellent *« genocide studies »*. La première étape a été de qualifier, de définir le processus de destruction. La deuxième a été de tenter de comprendre – avec la réticence qui accompagne une telle tentative. Il est éprouvant de travailler sur de tels sujets et bien plus agréable de s'occuper de la démocratie ou de la peinture florentine. Mais ma conviction a été faite assez rapidement : ces processus sont malheureusement au cœur de notre histoire, au cœur du politique. Ils sont aussi au cœur de la mémoire parce qu'ils exercent un impact considérable et à long terme sur les familles et sur les générations à venir. Mon travail a consisté d'abord à montrer le caractère central de la question du génocide pour les sciences sociales. D'où, par exemple, le colloque que j'ai organisé à Sciences-Po en 2001 sur les « violences extrêmes » et dont les actes sont parus dans la *Revue internationale des sciences sociales*. Le support d'une telle publication marquait déjà la volonté de se dégager du droit international (d'où provient la notion de génocide) afin que les sciences sociales questionnent elles-mêmes les phénomènes génocidaires, et donc pas seulement la Shoah.

On doit en effet la création du mot « génocide » au juriste Raphael Lemkin, juif polonais

devenu américain. Dans son livre *Axis Rule in Occupied Europe* (paru en 1944), il consacre un chapitre à la notion de « génocide », qu'il vient d'inventer. Lemkin a lu les entretiens de Hitler avec Rauschning. Il dispose aussi de données quantitatives sur l'alimentation des peuples dominés par le IIIe Reich, dont la répartition est étroitement liée à la hiérarchie raciale des nazis. Il sait aussi le sort que ces derniers infligent aux juifs. Lemkin est convaincu d'avoir affaire à un phénomène sans précédent, du moins non identifié en tant que tel. Pour en désigner la spécificité, il crée ce nouveau mot : *génocide*.

Lemkin ne va alors avoir de cesse de faire reconnaître le terme qu'il vient d'inventer, et du même coup un nouveau crime en droit international. Ses efforts seront couronnés de succès avec l'adoption par l'ONU, le 9 décembre 1948, de la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ». On sait trop peu que dans la période précédant ce vote Lemkin avait exprimé son approche du génocide dans un numéro de *La Documentation française*, ainsi que dans le journal *Le Monde*. Si Lemkin a dû faire certaines concessions pour que son texte passe à l'ONU, il a toujours pris soin de conserver l'idée maîtresse, exprimée dans son livre de 1944, à savoir que le génocide procède de la destruction intentionnelle d'un groupe national ou ethnique. Lemkin vient de l'Est et donc attribue ce qualificatif de « nation » aux Polonais, aux Juifs, aux Ukrainiens, etc. Ainsi, pour lui, un génocide a été perpétré par les nazis non seulement contre les Juifs mais aussi contre la nation polonaise et auparavant contre la nation ukrainienne par Staline (grande famine de 1932-1933). Notons que la définition juridique du génocide adoptée par les Nations unies s'applique bien à cette protection d'un groupe « national, ethnique et religieux », y ajoute le qualificatif « racial » (quel sens ce mot « race » peut-il avoir en 2010 ?) mais « oublie » le cas du « groupe politique ». On a pour habitude de souligner que ce sont les Soviétiques qui ont refusé l'inclusion de ce critère ; mais le juriste William Schabas, qui a consulté les archives des négociations de cette convention, remarque que les Américains n'ont pas tellement insisté pour qu'il en soit autrement…

Quoi qu'il en soit, saluons la détermination et le succès de Lemkin : quatre ans à peine après avoir inventé ce mot de « génocide », voici qu'il est parvenu à ses fins. Comme l'a noté l'historien Anson Rabinbach, c'est la première fois que des États s'entendent pour définir un crime contre un groupe, non pas contre un individu, mais contre un groupe. Certes, les États se gardent bien de prévoir un mécanisme de sanctions contre ceux qui en viendraient à violer cette nouvelle convention. Le mot « État » est d'ailleurs absent du texte, ce qui n'est pas un hasard puisqu'on évite ainsi de spécifier quels peuvent être les acteurs d'un tel crime de masse. Le texte comporte donc des ambiguïtés : comment identifier l'intention de détruire un groupe ? Et qu'est-ce qu'un groupe ? Il n'en demeure pas moins que cette convention de 1948 constitue une étape importante au regard de l'histoire de l'humanité : tout se passe comme si, après Auschwitz mais pas seulement, un système de normes avait été créé pour marquer une borne à la démesure des crimes de masse. Reste que la convention a finalement été ratifiée, tardivement par certains États, notamment par les États-Unis pas avant 1986.

Cependant, dès les années 1950, tous ceux qui, à travers le monde, voulaient faire reconnaître la mémoire des meurtres de masse, dont leur peuple avait souffert, se sont de plus en plus référés à la notion de génocide. Le mot a vite supplanté celui de « crime contre l'humanité »,

qui pourtant avait été au centre du procès de Nuremberg en 1945. Mais Nuremberg constituait un tribunal d'exception et la portée universelle de la notion de « crime contre l'humanité » n'en était donc que toute relative. Ce n'était pas le cas de celle de crime de génocide, au cœur de cette nouvelle convention internationale. On comprend donc pourquoi elle s'est imposée non seulement aux Arméniens pour faire reconnaître les massacres de 1915-1916 comme génocide, mais aussi aux Ukrainiens vis-à-vis de la grande famine, ou encore aux Serbes massacrés par les nationalistes croates en 1941, etc. La liste pourrait être très longue.

Car on observe une sorte de surenchère morale. Dès lors que dans un conflit on assiste à un meurtre de masse, on ne se pose pas vraiment la question du processus dont il est l'aboutissement, on ne se pose pas la question de la nature de la violence mise en œuvre, on se contente de parler de génocide, lequel désigne désormais dans notre modernité le crime des crimes, le mal absolu perpétré contre des innocents. En regard, la notion de crime contre l'humanité en devient seconde, sinon secondaire. Les diverses instrumentalisations du mot « génocide » dans notre modernité me semblent constituer un sujet de recherche à part entière. D'où le sous-titre de mon livre *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*.

L'une des lignes de force de mon ouvrage vise ainsi à dégager la problématique des massacres et génocides de l'approche juridique. Que l'on me comprenne bien : je n'ai rien contre les juristes et encore moins contre les tribunaux qui viennent à juger des criminels de masse. Mais en tant que chercheur, je ne fais pas le même métier que l'homme de loi.

Je reviens pour un instant à mon itinéraire académique : j'ai commencé par la psychologie, puis j'ai soutenu un doctorat d'histoire et j'ai fait ensuite un peu de relations internationales quand je me suis retrouvé à Harvard et, enfin, de la science politique grâce à Pierre Hassner, à qui je dois tant. Mon livre est profondément imprégné par cet itinéraire pluridisciplinaire. Il exprime par là ma position dans le champ académique : je plaide pour que les sciences sociales investissent bien davantage l'étude de ces phénomènes de destruction humaine collective. Zygmunt Baumann avait déjà invité la sociologie à travailler sur la Shoah. En réalité, ce sont toutes les sciences sociales qui devraient questionner la monstruosité de ces processus.

À cet égard, je distinguerai deux écoles dans les *genocide studies*. La première, la plus ancienne, reste proche du droit international, dans la lignée de Lemkin et de la définition de l'ONU. C'est pourquoi je l'appelle l'école onusienne. Les auteurs n'hésitent pas à partir de cette définition juridique pour entreprendre leurs travaux en histoire, sociologie, anthropologie, etc. L'expression la plus aboutie de ce courant de pensée se trouve chez la sociologue Helen Fein : partant de la définition de l'ONU, elle en a proposé en 1990 une « traduction sociologique » remarquable, que l'on soit ou non d'accord avec elle[1]. Sauf exception, les auteurs n'hésitent toutefois pas à appliquer le terme génocide au lointain passé, tel Ben Kiernan qui affirme, par exemple, que Jules César a commis des génocides. Lemkin partageait lui-même cette position, ce qui témoigne d'une contradiction dans sa pensée : on a vu que pour lui le génocide est un phénomène nouveau et pourtant il qualifie de génocide la persécution des premiers chrétiens. N'est-on pas ici en plein anachronisme ?

1. Helen Fein, « Genocide : a Sociological Perspective », *Current Sociology*, vol. 38, n° 1, 1990, p. 24.

À partir de la fin des années 1990, surtout dans les années 2000, se constitue un nouveau courant de recherches qui ne veut plus se lier à la définition de l'ONU, tout en reconnaissant sa valeur juridique. Les auteurs font valoir que cette définition résulte d'un compromis diplomatique, obtenu en 1948 entre les États. Pourquoi, alors, prendre la définition du génocide qui en a résulté comme catégorie centrale pour nos recherches ? Pourquoi se plier, par exemple, à la volonté des États de ne pas inclure le critère politique dans la définition du génocide ? En somme, ce courant remet en question la primauté du droit à penser le génocide. Des auteurs tels que Norman Naimark ou Michael Mann ont cherché à recourir d'abord à des concepts propres à leurs disciplines, en histoire, sociologie, science politique, pour analyser les processus de violence de masse[2]. À l'évidence, je me situe dans un tel courant de recherche, soulignant pour ma part que ces phénomènes d'atrocité sont si complexes qu'ils appellent nécessairement une grille de lecture pluridisciplinaire.

Le Débat. – Venons-en aux résultats de vos recherches et d'abord à l'identification des principaux facteurs qui rendent les massacres possibles. Quels sont-ils ? l'environnement international ? la guerre ? les croyances collectives : religions ou idéologies ? les médias ? Quel est le rôle des individus dans leur déclenchement et leur déroulement ? Et dans quelle mesure les massacres engagent-ils la responsabilité des intellectuels ?

J. S. – S'empoigner sur la qualification ou non de génocide dans tel ou tel cas me semble secondaire par rapport à votre question de la compréhension. Pour contourner ces polémiques, on devrait d'ailleurs commencer par parler de « massacre » et moins de génocide, puis se demander alors à quelles conditions et dans quelles circonstances un massacre ou une série de massacres évolue vers un génocide. Dès lors, on se met à étudier un processus potentiel de destruction, un processus *génocidaire*, souvent laborieux et incertain. Nul doute que tous les facteurs que vous venez d'énoncer puissent jouer un rôle dans ce processus. Mais comment les articuler les uns aux autres ? J'ai toujours gardé à l'esprit ce que m'a dit Léon Poliakov : l'événement ayant une multiplicité de causes, il est impossible de connaître LA cause de l'événement. D'accord, mais au-delà de la prise en compte de cette multiplicité de facteurs, doit-on faire valoir une approche quantitative, telle que l'a proposée Barbara Harff, ou plutôt qualitative, cette seconde orientation ayant ma préférence ?

Permettez-moi d'ailleurs d'en profiter pour rendre hommage au *Débat*. Quand vous avez accepté mon premier article publié dans votre revue en 2003, Marcel Gauchet en a suggéré ce titre : « Éléments pour une grammaire du massacre ». On ne pouvait mieux introduire ma démarche auprès des lecteurs. J'ai tenté en effet de proposer une grammaire du *passage à l'acte*, du basculement dans le meurtre de masse. À cet égard, la formule de Claude Lanzmann, énoncée à propos de la Shoah, me semble très pertinente : « Entre le vouloir tuer et l'acte même, il y a un abîme. » Le chercheur doit-il pour autant capituler devant cette béance ? Je ne le crois pas, mais encore faut-il qu'il fasse preuve de modestie.

Pendant des années, je me suis demandé quelle pouvait être ma posture analytique la plus

2. Norman Naimark, *Fires of Hatred. Ethnic Cleansing in the Twentieth-Century Europe*, Cambridge, Harvard University Press, 2001 ; Michael Mann, *The Dark Side of Democracy. Explaining Ethnic Cleansing*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

appropriée pour appréhender cet objet hideux. Car ce champ de recherche est paradoxalement neuf et vous ne savez guère sur quelle tradition de pensée vous appuyer pour développer vos propres travaux. Commençons par nous déprendre de la vulgate qui prétend que ces phénomènes sont irrationnels, dans la mesure où l'on ne voit pas pourquoi les auteurs de tels actes s'en prennent aux femmes et aux enfants. Malheureusement, force est de reconnaître que l'acte de massacrer peut relever du *calcul politique ou stratégique* : tuer les non-combattants peut servir en effet à s'approprier leurs richesses, « nettoyer » un territoire ou conquérir le pouvoir. Du point de vue de ses commanditaires et auteurs, il y a donc bien une *rationalité* du massacre. Le propos n'est pas très original, mais il faut l'intégrer dans notre analyse. Toutefois, rester dans le seul registre rationnel est par trop limité. À travers le courant des *rational choice theories*, certains chercheurs en science politique ont voulu ainsi expliquer les atrocités d'un conflit, y compris à travers des formules mathématiques. Cela me semble extravagant.

Une deuxième voie d'approche consiste à s'ouvrir à des analyses d'ordre psychopathologique. Bien des historiens sont réticents à cette dimension « psy » ; mais pas tous. Pensons à Saul Friedlander qui n'hésite pas à évoquer le « discours paranoïde » des nazis. Soulignons encore la montée aux extrêmes dans les guerres civiles : chaque camp répond aux atrocités de l'ennemi par d'autres atrocités. De ce fait, le rationnel du conflit s'épuise et se perd dans le mimétisme de la barbarie des acteurs. Ne convient-il pas alors de penser ensemble le rationnel et l'« irrationnel » du massacre ? C'est ce que j'ai proposé de nommer sa *rationalité délirante*, une idée que j'ai retrouvée dans un texte lumineux de Raymond Aron, publié dans *Commentaire* : « Y a-t-il un mystère nazi ? ». Pourtant, en rester là risque de conduire à une impasse. Car on sait bien que la plupart des auteurs d'un massacre sont des individus « normaux », « ordinaires » au sens de Browning, hormis, il est vrai, quelques individus pervers ou psychopathes. On se doit donc de dépasser ces problématiques « rationnel/irrationnel », « normal/pathologique », sans les oublier pour autant.

Une troisième voie d'analyse consiste à appréhender le massacre comme un *processus mental*, prenant racine dans les représentations collectives d'un autre à stigmatiser, marginaliser, exclure, etc. Cela se joue donc dans nos têtes ; et bien en amont d'un éventuel passage à l'acte. Cette posture analytique a ma préférence, et c'est pourquoi elle est au centre du premier chapitre de *Purifier et détruire*. Mais cela n'implique pas que j'en oublie les deux précédentes.

Les historiens et les anthropologues sont particulièrement bien outillés pour l'explorer. La démarche consiste à appréhender ces zones où se croisent, je dirais même où s'enchevêtrent réel et imaginaire : les nazis n'ont pas inventé les Juifs, porteurs d'une tradition millénaire, mais ils en ont construit et véhiculé une perception complètement délirante. Or, la guerre est précisément le théâtre de cet enchevêtrement du réel et de l'imaginaire. La guerre porte à l'incandescence la dichotomie amis-ennemis, ce clivage entre le « nous » et le « eux », figures d'un ennemi intérieur et/ou extérieur, ennemi aussi bien lointain que proche, voire intime. Le massacre en constitue le produit monstrueux : il provient du choc de ces représentations collectives entre le « eux » et le « nous » en situation de crise.

Appréhender le massacre comme un processus mental revient alors à montrer l'importance en amont des discours qui contribuent à construire ces figures du « nous » et du « eux ».

S'agissant du premier pôle, le thème de la victimisation est fondateur : « Nous sommes des victimes de l'Histoire et, cette fois-ci, "ils" (eux) ne nous échapperont pas. Nous avons les moyens de recouvrer notre honneur et notre gloire. Il suffit pour cela de croire en nous, en notre nation, en notre race, en notre religion. De toute façon, nous sommes porteurs d'une civilisation supérieure aux autres qu'il nous faut propager et imposer. »

Les discours sur le « eux » se structurent autour de deux figures de l'ennemi : celui de l'*autre en trop*, jugé indésirable et maléfique. Ce trop de l'autre est à la fois qualitatif et quantitatif : il est trop nombreux, il a tendance à pulluler… L'autre figure est celle du *suspect* et, en fin de compte, du traître : il nous ressemble et prétend partager nos idées, mais en réalité il complote contre nous. Il possède une double face que masque son immédiate apparence.

Est-il besoin de souligner le rôle central d'intellectuels ou d'idéologues dans la formation et la propagation de ces discours à la fois identitaires et négateurs d'un autre ? Professeurs, artistes, journalistes, militants politiques, hommes d'Église, ils proposent une lecture du malheur du peuple, une solution à la crise consistant à se dresser contre le « eux » et à s'en débarrasser. Car ne l'oublions pas : on parle ici de sociétés qui vont mal, en proie au chômage, où les institutions politiques sont en crise, qui connaissent des afflux de réfugiés, où les jeunes ne parviennent pas à se projeter dans l'avenir, etc.

Pour autant, cela n'implique pas que ces discours prennent nécessairement racine dans cette société et s'y développent. Il y a des propos inflammatoires qui n'enflamment rien ou presque. Tout dépendra d'un contexte particulier et propice à la montée de la violence. J'espère que rien dans mon travail ne va dans le sens d'un déterminisme historique. Il n'y a pas de fatalité au génocide. Il n'y a que des potentialités. Bien d'autres facteurs sont nécessaires. Par exemple, quand les auteurs de ces discours accèdent au pouvoir, ou que la guerre éclate. L'héritage des violences dans une région peut être aussi déterminant : les mémoires y jouent alors un rôle fondamental. Un exemple ? Prenez l'un des meilleurs livres que je connaisse sur les Balkans, celui de Chuck Sudetic, *Blood and Vengeance*. Le premier chapitre évoque les « fantômes » qui hantent la région de Srebrenica depuis le XIXe siècle, à savoir les souvenirs douloureux des guerres passées, conservés dans les familles ; mémoires traumatiques qui vont être réactivées par des leaders nationalistes.

Donc, votre question très générale appelle à l'évidence des réponses spécifiques. Certes, ma grammaire du massacre vise à une certaine généralisation. J'ai d'ailleurs été surpris d'être invité aussi bien au Pérou qu'en Indonésie pour la présenter et la discuter, alors que mon livre se fonde sur trois cas différents : la Shoah, le Rwanda et la Bosnie. Toutefois, une telle approche comparative représente-t-elle une démarche scientifiquement légitime ? Peut-on comparer des cas si dissemblables et à quelles conditions ? Certains pensent que non, faisant toujours valoir la singularité de chaque cas. Ils ne manquent pas d'arguments. Mais ce n'est pas mon avis : il me semble en effet possible d'articuler – avec prudence bien entendu – les problématiques de l'universel et du particulier, y compris sur la question du génocide.

Outre son ouverture à la pluridisciplinarité, *Purifier et détruire* prend donc résolument parti pour le développement de recherches comparatives, à condition de suivre certaines recommandations méthodologiques strictes que je précise en annexe (mais que personne en général ne

prend le temps de lire !). Comparer n'implique nullement que les phénomènes soient semblables : cela revient bien plutôt à mettre en relief des points de similitude mais aussi de profondes différences. Ainsi la comparaison conduit-elle à la différenciation. Dans sa leçon inaugurale au Collège de France, intitulée à juste titre « L'inventaire des différences », Paul Veyne y développe ce thème : « Conceptualiser pour individualiser ». Avec d'autres mots, je reprendrai la même idée : « Problématiser pour différencier ». Mes travaux cherchent en effet à construire des problématiques communes, c'est-à-dire des questions transversales, à partir desquelles seront formulées des réponses différentes.

Pour en revenir aux trois cas que j'ai plus particulièrement étudiés, on observe des points de similitude : dans la construction imaginaire du « nous » et du « eux », dans les formes émergentes de violence sacrificielle, dans la dislocation du lien social, dans la passivité de la communauté internationale, etc. Mais les points de différence sont aussi très importants, s'agissant notamment de l'intensité des violences de masse et de leur *modus operandi*. En ce qui concerne les juifs européens et les Rwandais tutsi, la volonté d'éradication est totale, ce qui n'est pas le cas pour les musulmans de Bosnie, dont les femmes et les enfants sont en général épargnés (y compris lors du massacre de Srebrenica). Des différences sont aussi à souligner entre les cas des juifs européens et les Rwandais tutsis. Par exemple, la Shoah se caractérise par l'ampleur du massacre des juifs organisé à l'échelle d'un continent tandis que sur le territoire réduit du Rwanda on est frappé par la vitesse d'exécution du génocide en quelques semaines.

Dans le cas du génocide des juifs, on n'a pas encore suffisamment noté que les nazis avaient mis sur pied une sorte d'automatisation du processus de destruction. Je ne pense pas seulement ici à leur invention des chambres à gaz, mais aussi à la manière dont ils arrêtent ou font arrêter leurs victimes à travers l'Europe. Dans le cas des massacres « classiques » (du type Rwanda ou Bosnie), c'est la mort qui vient à la rencontre des individus : des groupes armés se déplacent sur le terrain pour s'emparer de leurs « cibles » et les tuent sur place ou dans les environs. C'est comme si l'on était dans une opération de guerre. L'action des *Einsatzgruppen*, progressant derrière la *Wehrmacht*, ressortit aussi à ce schéma « classique » du massacre ; et, comme au Rwanda ou en Bosnie, les tueurs bénéficient, le cas échéant, de complicités locales. Mais les nazis innovent dans cette méthodologie du meurtre de masse : ils réussissent à rendre opérationnel un système qui *se détache du champ de bataille*. Le procédé est inverse du précédent : il consiste à entraîner à leur insu les victimes vers leur propre mort. Je pense bien sûr à cette chaîne quasi automatisée : arrestation-déportation-exécution. Telle me semble être l'une des autres spécificités du génocide des juifs.

Tout cela pour souligner que des processus différents peuvent conduire au génocide. Gardons-nous toutefois d'un usage obsessionnel et extensif de ce terme, qui ne peut couvrir toutes les facettes des violences extrêmes. Celles-ci sont multiformes et parfois si déroutantes que l'on ne sait pas comment nommer leur spécificité. Prenez les violences commises en République démocratique du Congo (RDC), au cours des années 1990 à 2000, dont on a bien trop peu parlé. Combien de morts les guerres ont-elles faits dans ce pays ? Des centaines de milliers assurément, deux à trois millions, affirment certains. Ces guerres ont été le théâtre de massacres, de viols et d'atrocités en tout genre ; ce qui vaut notam-

ment au Rwanda, l'un des acteurs de ce conflit, d'être accusé de crime de génocide contre les Hutus présents en RDC. Mais des gens y sont aussi morts de faim ou de maladie, en raison du sous-équipement médical du pays. Vous avez ainsi une multiplicité de causes de mortalité, les unes étant intentionnelles et d'autres pas : il n'existe pas de terme général qui puisse englober cette diversité. S'agissant du cas du Darfour, on retrouve encore cette question de la qualification des violences : génocide ou pas ? La décision du procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, d'inculper le président Omar el-Béchir de crime de génocide ne peut que surprendre ceux qui estiment que Khartoum est bien davantage responsable d'avoir organisé dans cette province le nettoyage ethnique contre les Darfouri ; violences qui relèveraient ainsi bien plus des crimes de guerre et du crime contre l'humanité. En ce sens, la CPI contribuerait elle-même à la banalisation du mot génocide.

D'aucuns m'ont reproché d'avoir insisté sur les usages mémoriaux et politiques du mot génocide, comme si j'avais voulu en disqualifier le sens. Mais ils ne m'ont pas lu ou fort superficiellement puisque *Purifier et détruire* représente au contraire une tentative pour requalifier sa signification en sciences sociales. Tentative, il est vrai, quelque peu vaine puisque chaque auteur, chaque militant de la mémoire, entend faire valoir SA propre définition du génocide. En fin de compte, cela me rend aujourd'hui plus tolérant quant à l'acceptation ou non de ce mot. Néanmoins, je souhaite proposer cette convention de langage pour différencier plus clairement les registres du droit et des sciences sociales : dès lors que l'on fait référence à la définition légale de l'ONU, utilisons l'expression « crime de génocide » (provenant de l'intitulé même de la convention de 1948), et le terme « génocide » en général lorsqu'il s'agit de décrire telle ou telle des approches sociopolitiques de cette notion. Par-delà cette question taxinomique, ce qui compte le plus, c'est la compréhension du processus de destruction toujours spécifique : comment une société peut-elle basculer dans la violence de masse ? À chaque fois, la réponse restera singulière.

Le Débat. – Une de vos conclusions importantes est que les massacres sont des phénomènes dynamiques au cours desquels s'opère une montée aux extrêmes. Quels sont les ressorts de cette dynamique ? Et comment s'articulent les pressions sociales et la psychologie des individus dans l'apparition de ce moment où tout bascule et où s'opère le passage à l'acte ?

J. S. – Comment répondre à ces questions en quelques phrases ! Je voudrais commencer par rappeler la définition générale que je donne du massacre en tant que forme d'action le plus souvent collective de destructions de non-combattants, y compris de soldats désarmés (comme celui des officiers polonais exécutés à Katyn en 1940 par le NKVD soviétique). C'est dire que j'inscris l'étude du massacre dans le champ de la sociologie de l'action collective et de la psychologie sociale des groupes. Ma conviction est en effet que le massacre doit être appréhendé, certes comme un acte pas tout à fait comme les autres, mais aussi *comme les autres*. Je partage cette démarche méthodologique, il me semble, avec l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau.

Comment alors penser les ressorts de ce passage à l'acte de massacrer, non pas seulement dans l'acception psychologique de cette expression, mais en prenant tout autant en compte des variables politiques, historiques, sociologiques, etc.

Débarrassons-nous déjà de la supposée « spon-

tanéité » du massacre, comme s'il s'agissait d'un précipité social et circonstanciel, dû à l'accumulation de haines ethniques ou religieuses ancestrales. Certes, des frictions de type communautaire peuvent alimenter diverses formes de rejet, ou même de violence entre des groupes. Mais ces animosités, même anciennes, peuvent-elles alors provoquer des dizaines, des centaines, voire des milliers de morts ? Les enquêtes de terrain les plus solides ne le confirment guère. Celles-ci indiquent que le massacre procède en réalité toujours d'une impulsion, sinon d'un calcul. On en revient à ce constat que des acteurs ou entrepreneurs identitaires instrumentalisent à des fins politiques ces tensions et ressentiments qui peuvent déjà exister entre des groupes. Les exemples sont multiples, depuis l'organisation des pogroms antisémites dans la Russie tzariste jusqu'aux récentes violences contre les Ouzbeks au Kirghizistan, en passant par les massacres entre hindous et musulmans, en Inde, qui se produisent, comme par hasard, au moment d'échéances électorales.

Si donc le massacre procède d'une organisation, il faut pourtant se garder d'en donner une représentation rigide. Certains ont tendance à faire croire que tout était calculé à l'avance par les criminels. C'est encore une vision inspirée par l'approche juridique : prouver que le massacre résulte bien d'un plan concerté et coordonné. Des journalistes et des historiens veulent alors se transformer en procureurs. Si la dynamique du processus de destruction est bien enclenchée par une impulsion centrale, celle-ci dépend aussi de la manière dont elle va ou non être relayée à l'échelon local.

J'ai ainsi tenté de montrer l'importance d'étudier le massacre « par le bas », en tant qu'il est l'expression du délitement, voire de l'effondrement du lien social et communautaire. Adopter cet angle d'analyse permet de montrer que l'accumulation de rancœurs « à la base » entre les individus ne tient pas tant en général à un clivage ethnique qu'à la question de l'accès aux richesses et au pouvoir, sans négliger le poids de ressentiments personnels tenaces entre voisins. Tout cela pourrait expliquer que surgissent brutalement des formes de violence, à la fois intéressées et passionnelles entre des personnes qui se connaissent très bien et qui, dans certaines circonstances, aboutissent à ces formes stupéfiantes de meurtres entre voisins, comme dans le cas des juifs massacrés par les habitants polonais du village de Jedwabne, le 10 juillet 1941. Dans ce village situé dans la partie orientale de la Pologne, occupée par l'URSS entre 1939 et 1941, le ressentiment est fort contre les juifs accusés d'avoir été les alliés des communistes. Selon l'historien Jan Gross, c'est aussi l'intérêt économique qui entraîne les habitants non juifs du village à se débarrasser de leurs voisins juifs, avec la complicité des autorités nazies, prenant le contrôle de la région[3].

Nous voici donc conduit à penser le massacre tout autant « par le haut » et « par le bas », prenant toujours soin de situer cette analyse dans un contexte historique particulier.

On s'intéressera alors à une histoire spécifique des massacres selon les régions, comme l'a réalisée Alison Des Forges dans son excellent livre sur le Rwanda, et les provinces de Gikongoro et Butare, s'appuyant sur l'histoire spécifique de ces régions, sur les structures, les modes de pouvoir local, le degré de cohésion entre groupes et communautés, la géographie, la

3. Jan T. Gross, *Les Voisins. 10 juillet 1941, un massacre de juifs en Pologne*, trad. de l'anglais par P.-E. Dauzat, Fayard, 2002.

démographie[4]… À travers la richesse de ces enquêtes locales et régionales, les travaux sur les violences de masse connaissent aujourd'hui un véritable renouvellement, y compris pour la Shoah.

Quant aux modalités concrètes du passage à l'acte, inutile d'insister sur l'inventivité dont l'être humain fait preuve à travers les âges pour assassiner son semblable. Insistons sur cette idée évidente mais ô combien déterminante : pour devenir tueurs de masse, les hommes doivent se rassembler en groupe, en meute, sinon en masse. J'ai à l'esprit l'ouvrage d'Elias Canetti *Masse et puissance*, qui a influencé mon travail. Le crime de masse suppose la massification du crime. Sauf exception, le groupe constitue en effet l'opérateur de base du massacre : non seulement pour des raisons d'efficacité de l'action, mais aussi pour mettre les individus en situation psychique de le commettre. C'est à travers le groupe que les individus subissent comme une *métamorphose*, acquérant ensemble une puissance de destruction. Cela revient à dire que l'individu n'est pas monstrueux en tant que tel : après tout, c'est une bonne nouvelle ! En revanche, il peut le devenir, il le devient, dès lors qu'il est engagé dans cette dynamique monstrueuse du crime de masse.

Pris dans l'action, les tueurs n'en deviennent pas pour autant « insensés ». Certes, ils peuvent être emportés par la rage de tuer, par vengeance ou par plaisir. Ils peuvent être gagnés par une forme d'ivresse, renforcée par la consommation de produits artificiels. Avant, pendant et, surtout, après le massacre, les tueurs font souvent ripaille. Roger Caillois nous l'a dit : la guerre et la fête vont souvent de pair. Or, les tueurs *croient ou veulent se persuader qu'ils* sont bien en guerre, tuant des civils qui ne sont pour eux que des ennemis masqués.

En fait, les tueurs cherchent à donner du sens à ce qu'ils font. Ils s'appuient bien entendu sur l'idéologie qui les a formés, tentant d'en appliquer les critères avec discernement. Ainsi Harald Welzer rapporte ces scènes stupéfiantes où des exécuteurs allemands discutent sur le site de la tuerie du bien-fondé de l'exécution d'un enfant : est-il vraiment juif ? À demi juif ? Ils tergiversent au bord de la fosse où gisent déjà des centaines de cadavres. Et l'enfant attend, juste à côté, de savoir si pour ces hommes il fait ou non partie du genre humain.

En général, le recours à ce référentiel idéologique n'est toutefois pas suffisant pour que les exécuteurs acceptent pleinement leur mission. Même si la propagande leur a répété qu'ils ne font que tuer de la vermine ou des cancrelats, leurs victimes gardent terriblement face humaine. C'est pourquoi les tueurs se doivent souvent de justifier à leurs propres yeux ce qu'ils sont en train de commettre. Dans l'action, ils créent eux-mêmes du sens à ce qu'ils font. Ils se créent des justifications, s'inventent de bonnes raisons. Et quand tout sera terminé, que la guerre sera finie, comment peuvent-ils continuer à vivre avec ce passé de sang ? Très rares sont ceux qui se diront : « Que de choses horribles j'ai faites ! » Moyennant quoi, s'ils en prenaient vraiment conscience, il est probable qu'ils subiraient un effondrement psychique très sévère. Au mieux, ils reconnaîtront : « Que de choses horribles, j'ai *dû* faire. De toute façon, c'était la guerre. » Le plus souvent, ils ne disent rien. Ils enfouissent leurs souvenirs dans une sorte de crypte intime, à l'intérieur de laquelle ils s'interdiront de péné-

4. Alison Des Forges, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Karthala, 1999. Voir aussi la remarquable enquête d'André Guichaoua, *De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, La Découverte, 2010.

trer. Leur but sera de reprendre une vie normale et de ne plus jamais parler de « ça ». C'est pourquoi le roman de Jonathan Littell, *Les Bienveillantes*, est pure fiction, précisément parce que l'ancien bourreau ne se raconte pas, ne veut surtout pas parler de ses crimes.

Le Débat. – Que veut dire comprendre dans le cas des études comme la vôtre ? comprendre qui ? comprendre quoi ? En particulier, comment peut-on comprendre les atrocités qui accompagnent les massacres ? Quelles sont les limites de la compréhension ? Peut-on cerner ce que nous n'arrivons pas à comprendre ?

J. S. – Avant de vous répondre, je tiens à rappeler un aspect de mon travail dont il n'a pas été question. J'étudie non seulement les massacreurs mais aussi les « sauveurs ». Car il s'en trouve dans les situations de massacre ; ce que le Rwanda illustre, entre autres, c'est que des massacreurs peuvent se comporter secrètement en sauveurs. Cela remet en question les catégories morales du bien et du mal, du moins si l'on en a une vision étanche. De telles conduites, apparemment paradoxales, indiquent la plasticité des acteurs, y compris dans ces situations extrêmes. Ces observations remettent aussi en question la trilogie classique proposée par Raul Hilberg du persécuteur, de la victime et du témoin. C'est bien plus compliqué, comme nous venons de le montrer dans une recherche collective et internationale ayant pour but d'étudier le passage à l'acte de « sauver » comme celui de massacrer[5].

Que veut dire alors « comprendre » ? J'ai à l'esprit la position de principe de Claude Lanzmann qui a souvent répété ne pas vouloir comprendre. Si je l'interprète bien, l'essentiel est de raconter et de montrer les lieux du crime de masse, de faire parler les criminels à certaines conditions, mais surtout pas de chercher à les comprendre. Je reconnais la force de cette approche, surtout dans le domaine artistique et cinématographique. Mais elle ne me semble pas acceptable par les sciences sociales. D'un point de vue éthique, d'abord : souvenez-vous que Primo Levi, dans *Si c'est un homme*, rapporte qu'en arrivant à Auschwitz il demande à un garde les raisons des atrocités dont il est le témoin. Et le garde de lui répondre : « Ici, il n'y a pas de pourquoi » *(« Hier ist kein warum »)*. Ayant à l'esprit toutes ces victimes qui ont été tuées en se demandant pourquoi, nous autres chercheurs en sciences sociales, précisément parce que notre métier est de proposer des explications aux conduites humaines, avons un devoir d'intelligence. D'un point de vue scientifique aussi. Je me répète souvent ces mots de Marc Bloch dans son *Apologie de l'Histoire* : « Un mot, pour tout dire, domine et illumine nos études : comprendre. » Pourquoi donc les recherches sur le génocide et la Shoah devraient-elles se placer dans une position ahistorique, en rejetant tout effort de compréhension ?

Reste à prendre en compte les craintes de ceux qui, comme Claude Lanzmann, s'inquiètent qu'on en vienne alors à « excuser » le bourreau, en restituant le contexte de son action, bref, en lui donnant des circonstances atténuantes. À cette objection je réponds que l'analyse du chercheur permet au contraire de montrer la responsabilité des individus qui ont accepté d'entrer dans la logique du meurtre de masse. À tous ceux qui affirment dans les procès : « Je n'ai fait qu'obéir », l'analyse historique montre que cette ligne de défense est souvent trop simple. Certes, l'individu est souvent

5. Jacques Semelin, Claire Andrieu, Sarah Gensburger (sous la dir. de), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Presses de Sciences Po, 2008.

pris dans un système de contraintes qui ne lui laisse plus d'autres choix que de participer au meurtre de masse. En même temps, les travaux montrent qu'il existe souvent une part non négligeable d'adhésion volontaire à l'action.

Mais, pouvons-nous tout comprendre ? Évidemment non. Dans les années 1970, les sciences humaines et sociales avaient la prétention de tout expliquer. Nous en sommes bien revenus ! S'agissant des études sur les génocides, cet apport des sciences sociales est plus que nécessaire. Les phénomènes d'atrocités sont d'une telle complexité qu'ils appellent une multiplicité de regards. Mon livre se présente à cet égard comme un chantier ouvert et je n'ai certainement pas la prétention de dire le dernier mot. Bref, tout mobiliser pour comprendre, autant que faire se peut, et garder néanmoins l'idée qu'on ne comprendra jamais tout. Qu'il restera toujours quelque chose d'incompréhensible, d'irréductible à tout effort de connaissance, le « trou noir » de notre propre barbarie.

Le Débat. – Depuis la parution de votre article dans *Le Débat*, plusieurs années se sont passées. *Purifier et détruire* date de 2005. Pendant ce temps, vous avez développé vos recherches personnelles et une recherche collective importante en vue de constituer une encyclopédie en ligne des violences de masse (www.massviolence.org). Où en êtes-vous avec ce projet ?

J. S. – Dans le prolongement de *Purifier et détruire*, étant invité dans différents pays pour y présenter ma grammaire du massacre, j'ai pris conscience qu'il n'existait pas de base de données internationale, rassemblant le meilleur de nos connaissances en la matière. Pourquoi ne pas la créer ? Un tel outil devait être utile à l'étudiant et au chercheur mais pas seulement. Eu égard aux polémiques infinies sur ces sujets, construire une source fiable de référence me semblait aussi indispensable. Travailler sur le génocide, c'est nécessairement avoir en tête la question de sa prévention, même si l'on ne peut être que sceptique sur la volonté des États de prévenir un génocide. En même temps, comment baisser les bras ? C'est d'ailleurs pourquoi j'ai récemment accepté d'être consultant auprès de l'ONU sur cette question. Toutefois, notre première mission en tant que chercheur et professeur n'est-elle pas de construire la connaissance et de la transmettre ? N'est-ce pas là notre responsabilité fondamentale au regard même du rôle que des intellectuels ont pu jouer dans la légitimation des violences de masse ? Telles sont quelques-unes des intuitions à la naissance de cette encyclopédie.

Son autre originalité est d'avoir été conçue pour une diffusion sur Internet, à partir de l'observation que nos étudiants (et pas seulement eux !) ont pris l'habitude d'aller sur la toile pour rechercher de l'information. Certes, Internet est devenu le lieu de circulation des rumeurs, voire de discours de haine. Mais précisément ! Nous avons la conviction qu'il faut y être présent pour y développer des sites de référence, surtout en rapport avec les sujets dont nous parlons ici.

Sur le fond, nous avons décidé de ne pas inclure le mot « génocide » dans le titre même de cette encyclopédie, optant pour l'expression plus neutre et plus générale de « violence de masse ». Nous n'en rejetons pas pour autant cette notion, plus particulièrement celle de « crime de génocide » telle que définie par les Nations unies[6]. Quand je dis « nous », je fais référence à toute une équipe de collègues en France et à l'étranger,

6. Sur la justification scientifique de cette notion de « violence de masse », cf. le texte accessible sur la page d'accueil du site de l'encyclopédie : http://www.massviolence.org/Notre-approche-scientifique.

surtout historiens, politistes et anthropologues. Désormais, l'Encyclopédie se présente comme une nouvelle publication scientifique en ligne, diffusée principalement en anglais et réalisée dans le cadre du Centre d'études et de recherches internationales (CERI/Sciences-Po). On peut y découvrir cinq catégories d'articles originaux : des index chronologiques contextualisés et illustrés par des cartes, des notices biographiques, des photos, des documents d'archives, etc. ; des études de cas ; des états de la question dressant le bilan des connaissances et des controverses historiographiques sur un événement particulier ; des contributions théoriques ; un glossaire reprenant les mots clés et notions principales rencontrées dans les articles.

Depuis notre ouverture en avril 2008, le site de l'encyclopédie a reçu environ 350 000 connexions de tous les pays du monde sauf de la Corée du Nord, de la Somalie et du Turkménistan. C'est dire que nous avons réussi, en tant qu'équipe francophone, à nous projeter sur la scène internationale. Mais il nous faut relever de nouveaux défis.

Notre premier objectif est de mettre en ligne davantage de contributions, en donnant la priorité à des pays pour lesquels nous n'avons encore rien. Nous cherchons pour cela à collaborer avec les meilleurs spécialistes universitaires. Certains d'entre eux estiment toutefois que donner une contribution à un site Internet ne constitue pas une priorité de leurs travaux d'écriture, surtout si cette publication n'est pas prise en compte dans leur carrière académique ! Notre objectif fondamental est donc de renforcer toujours plus la légitimité scientifique de l'encyclopédie. À cet égard, la récente décision de l'EHESS de nous accorder son parrainage constitue une excellente nouvelle.

Le second défi est proprement financier dans la mesure où nous ne souhaitons pas rendre l'accès au site payant, du fait même de la nature de son objet. Projet à vocation universelle, l'encyclopédie en ligne des violences de masse entend assurer un service public universel. Or nous souhaitons rémunérer les auteurs à qui nous demandons le meilleur de leur travail, et progresser par ailleurs vers le multilinguisme, au moins pour présenter les textes propres à un pays dans sa langue vernaculaire. Tout cela suppose des moyens et c'est pourquoi nous sommes tout autant à la recherche de partenariats institutionnels que de donations privées (à travers le mécénat scientifique).

Le Débat. – Vous êtes dans les domaines qui sont par définition problématiques, souvent mal établis et toujours très discutés. Comment vous y prenez-vous exactement ? Prenons l'exemple de l'Algérie : comment l'abordez-vous ?

J. S. – C'est en effet un bon exemple. S'agissant de l'Algérie, vous trouverez une étude de cas rédigée par Jean-Pierre Peyroulou, sur les massacres de Sétif et de Guelma (8 mai 1945), qui, à ma connaissance, n'a pas suscité de contestations à ce jour… Cette contribution est structurée en plusieurs parties, comme toutes les études de cas proposées par l'encyclopédie : le contexte, les acteurs, les victimes, les témoins, les mémoires, les interprétations et qualifications de l'événement, la bibliographie. Cette structuration résulte d'une discussion collective au terme de laquelle notre équipe a tenté d'articuler des critères scientifiques, pédagogiques et informatiques. Cependant, je suis bien d'accord avec vous : le sujet est très sensible. J'ai pour habitude de dire que je manipule de la dynamite toute la journée… et que je n'ai guère envie qu'elle m'explose à la figure, même si c'est de la dynamite symbolique.

Toute contribution pour l'encyclopédie est

donc nécessairement « cadrée » en amont et en aval. En amont, au moyen de recommandations méthodologiques que le contributeur est prié de suivre : accessibilité de l'écriture, érudition du propos, approche distanciée du sujet. S'il ne respecte pas ces instructions, son texte ne sera tout simplement pas pris en considération. Puis le processus de contrôle continue en aval à travers l'évaluation scientifique du texte par les pairs. Nous fonctionnons à cet égard comme toute publication scientifique digne de ce nom.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de contestations externes sérieuses, ce que l'on aurait pourtant pu craindre. En revanche, nous avons eu un débat interne très vif sur nos critères d'évaluation. Certains ont fait valoir que ces critères pouvaient être moins rigoureux que de coutume, puisqu'il s'agit d'un site Internet. Mais les autres ont soutenu la position inverse : nous devions être au contraire irréprochables, donc avoir des critères d'évaluation particulièrement rigoureux, précisément parce que l'encyclopédie traite sur Internet de sujets ô combien délicats. C'est cette ligne « dure » qui l'a finalement emporté.

Par-delà ce débat sur l'évaluation, n'en oublions pas pour autant une dimension éthique essentielle : l'encyclopédie est en effet tout autant dédiée à l'histoire qu'à la mémoire. Je veux dire à la mémoire des morts. Vous connaissez cette phrase de William Faulkner dans *Requiem for a Nun* : « Le passé n'est jamais mort. Ce n'est même pas le passé. » Ainsi les morts sont-ils toujours là dans le présent : dans la mémoire des individus, des familles, des communautés, des nations. Par conséquent, la question centrale est de savoir comment nous parlons, comment nous pouvons parler des morts dans le présent.

Ici encore, certains acteurs politiques et communautaires se servent de la mémoire des morts pour légitimer leurs propres combats. En quelque sorte, les morts deviennent les otages existentiels des vivants, ainsi que l'a justement noté l'anthropologue Danièle De Lame à propos du Rwanda.

Mais nous autres chercheurs, comment devons-nous parler des morts ? Devons-nous nous ériger en justicier de leur mémoire ? L'historien prend alors les habits du procureur pour juger le tyran. Ou bien devons-nous plutôt œuvrer à une pacification des mémoires pour les générations à venir après le conflit ? Travail difficile, bien sûr, à entreprendre sans illusions, mais travail de mémoire, selon la formule de Paul Ricœur. Cette seconde orientation a notre préférence, il me semble. C'est pourquoi vous trouverez sur la page d'accueil du site de l'encyclopédie cette belle phrase de Michel de Certeau : « L'écriture de l'histoire vise à calmer les morts qui hantent encore le présent et à leur offrir des tombeaux scripturaires. » Espérons que notre encyclopédie réunira peu à peu des centaines de tombeaux scripturaires mais s'affirmera aussi, et de plus en plus, comme un outil international de référence sur les violences de masse, utile à la recherche et à l'enseignement.